



**Compte rendu de la séance ordinaire
du Conseil Municipal
du jeudi 17 décembre 2015**

L'an deux mil quinze, le dix-sept décembre, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de **Madame Céline RENAUDIER**, Maire de DAON.

Présents :

MM. Jean-Luc BOIVIN - Robert CORMIER - Serge DEFRANCE - Adrien DELAUNAY - André DELAHAIE - Olivier DELLIERE

Mmes Céline BRICAUD - Céline PLANCHENAU - Céline RENAUDIER

Etait absent : Régis CHERBONNEAU

Secrétaire de séance : Adrien DELAUNAY

1 - Présentation du projet des Bouts de Ficelles par l'association

Nicolas CHARLES, pour l'association présente leur projet 2016 :

L'association Bouts de Ficelles Productions propose pour l'édition 2016, un nouveau projet qui se déroulera les 23-24 avril 2016 à la salle polyvalente de DAON.

Cet événement s'articulera de la manière suivante :

- Dès 9h00 et jusqu'à 17 h00, le samedi 23 Avril, Bouts de Ficelles Productions organisera la 4ème édition de la "bourse aux vinyles" dans la salle des fêtes. Le soir, deux ou trois concerts seront proposés dont un avec une tête d'affiche d'envergure nationale. Cette soirée sera payante (autour de 10€).
- Le dimanche dès 12h00, l'association proposera de partager un moment de convivialité autour du célèbre cochon grillé, musiques et spectacles pour enfants.

Les spectacles et les concerts seront gratuits.

Le budget est fixé sur un minimum de 400 entrées.

L'association demande 2 000 € de subvention à la Commune.

2- Convention SPA

La convention qui lie la Commune à la SPA arrive à son terme. Il y a lieu de la renouveler afin de pouvoir profiter de cet accueil pour les animaux errants dans la Commune.

La cotisation s'élève à 0.30 € par habitant soit 146.70 €.

Délibération 2015-12-B :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de signer une nouvelle convention avec la SPA pour l'année 2016,
- accepte de régler la cotisation de 146.70 €
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3 - Mise à disposition du personnel et du matériel à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier

Comme chaque année, la Municipalité met à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, les agents communaux et le matériel pour l'entretien de la base de loisirs.

Après calcul, étude et débat :

Délibération 2015-10-C :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- demande à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier les sommes suivantes :

Pour le personnel : 18 559.77 €

Pour le matériel : 6007.10 €

- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal demande à revoir les taux horaires attribués pour le matériel, et l'intégration de Nicolas CROSLAND, nouvel agent de la Commune à cette convention.

4 - Commission urbanisme

a) **Document d'urbanisme**

La commission urbanisme travail sur le document d'urbanisme de la Commune.

En effet, comme annoncé lors d'un précédent conseil, le Plan d'Occupation des Sols de la Commune sera

caduque au 31 décembre 2015. Au 1^{er} janvier 2016 l'urbanisme sera régi par le Règlement National d'Urbanisme.



Ce qui implique que le Conseil Municipal n'aura plus de Droit de Prémption pour les biens vendus après le 31 décembre 2015.

C'est pourquoi la commission à étudier les « Zones A Défendre », ainsi les biens vendus à l'intérieur de ces ZAD, seront soumis au Conseil Municipal afin qu'il puisse, s'il le désire, acheter celui-ci.

b) Projet lotissement

La commission d'urbanisme s'est renseignée sur les démarches de viabilisation de terrains pour la construction d'un lotissement.

Dans un premier temps, la Commune doit choisir un maître d'œuvre qui réalisera un cahier des charges et fera un appel d'offre pour trouver un bureau d'études qui lui-même fera un appel d'offre pour trouver des artisans. Le coût à budgétiser pour l'année prochaine sera de 5 000 € pour le maître d'œuvre et 20 000 € pour le bureau d'études.

5 - Comptabilité - Décision modificative

Délibération 2015-10-C :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de déplacer 77 € du compte 635 au compte 7391172,
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

6 - Questions diverses

Demande de pose de panneau de publicité

Madame le Maire a reçu, la gérante du centre équestre « Trait Nature », qui lui a demandé s'il était possible de poser un panneau publicitaire de 1 m sur 1.50 m sur la façade de l'Auberge.

Le Conseil Municipal prend acte de cette demande et propose d'étudier amplement celle-ci.

Regroupement des enfants du village

Il est proposé aux enfants du village, accompagnés de leurs parents, de se retrouver pour réaliser des activités diverses et variées un samedi matin par mois.

Le premier rendez-vous aura lieu samedi 9 janvier 2016 à l'aire de jeux au bord de la Mayenne de 10 h 30 à 12 h 00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le jeudi 28 janvier 2016 à 20 h 30.

Madame le Maire lève la séance à 22 h 30.